

**Les travaux d'interculture avancent bien, les conditions étant favorables. Les faux semis sur ray grass fonctionnent très bien, il faut en profiter pour déstocker dans les parcelles infestées même si la plaine était moins sale cette année. Par contre les faux semis actuels fonctionnent moins bien sur vulpins qui commencent à lever un peu plus tard.**

## **BLE**

### **Préparer les semences**

Il y a moins d'inquiétude sur la qualité de la semence cette année que l'an passé. Néanmoins les PMG peuvent être très hétérogènes selon l'impact du stress hydrique au remplissage des grains. En semence fermière il est donc indispensable de mesurer le PMG pour ajuster les densités, et sur les semences certifiées il vaut mieux le re-contrôler (plus fiable sur les semences en dose). Mais il est également prudent de vérifier la faculté germinative. Nous vous rappelons donc notre méthode proposée pour tenir compte des 2 critères en une seule opération. Ce qui vous intéresse c'est de savoir combien il y a de grains viables dans le poids de semences qui va couler quand vous ferez tourner la manivelle du semoir pour le régler.

1°) prendre un échantillon de semence en conservant les impuretés ou les grains cassés s'il y en a car ils rentrent dans le poids. La taille de l'échantillon nécessaire dépend de la précision de votre balance. A 1 gramme près il faut prendre 25 grammes minimum soit une erreur moyenne de 4% et 500 germes environ à compter. A 0,1 gramme près, ne pas prendre que 2,5 grammes mais 10 grammes car on ne perd pas beaucoup de temps et on réduit le risque d'erreur dû à l'échantillonnage. Dans ce cas cela ne fait que 200 germes à compter et la précision est de 1% Vous trouverez facilement sur internet des petites balances de bijoutier qui pèsent à 0,1 grammes pour quelques dizaines d'euros et qui vous feront gagner du temps et de la patience.

2°) mettre quelques jours au réfrigérateur pour lever la dormance par sécurité

3°) répartir ensuite l'échantillon sur trois couches de papier absorbant. Recouvrir l'une nouvelle feuille, mouiller le papier, et maintenir humide dans le noir à 18-20° (ne pas noyer les grains).

4°) compter le nombre de germes jusqu'à ce que de nouveaux n'apparaissent plus.

Avec la formule qui suit, vous obtenez directement le nombre de Kg / ha à semer en fonction de votre objectif en grains par m<sup>2</sup>. La formule est : poids l'échantillon en grammes X objectif densité en grains au m<sup>2</sup> / nombre de germes X 10

Exemple avec 198 germes dans un échantillon de 10,6 grammes, pour semer 180 grains / m<sup>2</sup> il faut semer :  $10,6 \times 180 / 198 \times 10 = 96$  kg/ha. Facile.

Reste à traiter la semence (voir message précédent). Si la faculté germinative est mauvaise car de nombreux grain sont moisissés, généralement le traitement corrige fortement ce défaut.

## **COLZA**

### **Activité limaces faible à suivre**

Ce qui compte pour déclencher une éventuelle intervention, c'est la constatation de dégâts sur la culture. On sera d'autant plus vigilant sur les semis à 45-50 cm. Les pièges servent à anticiper le risque. En effet on peut ainsi détecter la présence du ravageur, même si les conditions sèches limitent son activité qui peut reprendre au retour d'une période pluvieuse. Poser 4 pièges de 25x25 cm humidifiés au préalable. Si vous n'êtes pas équipé, 4 morceaux de carton avec une petite bâche dessus fera l'affaire en les fixant aux 4 coins. Ne pas mettre de granulés antilimaces car avec le méthaldéhyde et surtout le phosphate ferrique, les limaces vont mourir dans le sol et vous ne les verrez pas. Ne traiter que si nécessaire. Même le phosphate de fer (Sluxx) sous sa forme chélatée est toxique pour les vers de terre, surtout les anéciques en raison de leur mode d'alimentation. Hors ce sont ceux qui mettent le plus de temps à recoloniser vos terres alors qu'ils ont un rôle fondamental pour l'aération du sol, le drainage, l'incorporation des résidus organiques, la réduction de l'inoculum des maladies tellurique, l'enracinement, la restructuration des sols etc ...

### **Altise et pucerons : suspendre la destruction des repousses**

Près des parcelles de colza en cours de levée, il ne faut plus détruire les repousses de colza. Le risque est que les altises et les pucerons qui s'y trouvent s'envolent au moment de la destruction et viennent coloniser les nouvelles parcelles. Attendre désormais que les colzas aient atteint le stade 4 feuilles au moins pour être mieux à même de se défendre.

### **Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 30 août 2017 (BSV G.C. N°28), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](http://e-phy) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**